

**RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 29 JUIN 2016**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.  
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

**33 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA CCPO POUR LE SUIVI DE L'OPAH  
RU.**

Monsieur Daniel LACRAMPE expose qu'afin de dynamiser son centre-ville, la Ville d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain ».

Cette opération est inscrite dans le PLH du Piémont Oloronais et s'inscrit dans une logique territoriale.

Dans ce cadre-là, il a été convenu de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage donnera à la CCPO les missions suivantes :

- La phase de passation de contrat d'étude,
- Le pilotage de l'étude,
- La phase de mise au point de la convention d'opération.

La commune s'assurera de faciliter la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Elle est responsable de la désignation du chargé d'étude, et de l'accomplissement des publications juridiques.

Pour cette mission, la commune versera à la CCPO une rémunération de 5 000 € correspondant à 200 heures de travail d'un agent de catégorie A.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2016.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

